



Strasbourg, le 21 août 2017
[files26f_2017.docx]

T-PVS/Files (2017) 26

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
37^e réunion

Strasbourg, 5-8 décembre 2017

Plainte en attente

**MENACES POUR L'APRON DU RHONE (*ZINGEL ASPER*)
DANS LE DOUBS (FRANCE)
ET DANS LE CANTON DU JURA (SUISSE)**

RAPPORT ONG SUISSE



WWF for a living planet®

*Document établi par
Pro Natura, SFV et WWF, Suisse*

21.08.2018

**SUIVI DE LA PLAINTÉ N° 2011/5 CONCERNANT L'APRON DU RHÔNE (ZINGEL
ASPER) MENACÉ DANS LE DÉPARTEMENT DU DOUBS (FRANCE)
ET LE CANTON DU JURA (SUISSE)**

RAPPORT DES ONG

Dans la Recommandation n° 169 (2013), adoptée le 6 décembre 2013, sur l'apron du Rhône (*Zingel asper*) dans le Doubs (France) et dans le canton du Jura (Suisse), le Comité permanent recommande à la France et à la Suisse, entre autres :

« 10. *de faire rapport sur les progrès dans la mise en œuvre de ces recommandations lors de chaque réunion du Comité permanent jusqu'à ce que l'apron du Rhône bénéficie d'un statut de sauvegarde satisfaisant.* »

Comme l'état de l'apron du Rhône dans le Doubs se péjore et s'éloigne de ce statut de sauvegarde satisfaisant, et dans la continuation des rapports soumis chacune de ces dernières années, les ONG plaignantes se permettent de fournir au Comité un rapport actualisé en lien avec les objectifs de la recommandation.

1. INTRODUCTION ET SOMMAIRE

Ce rapport est complémentaire au rapport des ONG du 30 août 2016 (T-PVS/Files (2016)), aux rapports précédents y cités et à la présentation effectuée lors de la 36^{ème} réunion du Comité permanent le 17 novembre 2016. Depuis, les mandataires des ONG ont pu finaliser et présenter leurs rapports « Analyse spatiale agricole du bassin versant du Doubs jurassien », « La population de l'apron dans le Doubs » et « Qualité du Doubs franco-suisse – Profil des micropolluants » aux autorités et au public intéressé. Ils ont aussi engagé une cheffe de projet Doubs (60%) qui, dès le mois de septembre 2017, s'occupera uniquement de ce dossier, en s'engageant sur place et travaillant en lien avec les différents acteurs locaux.

Du côté des autorités, les ONG ont pu constater les **développements positifs** suivants :

- **Volonté de la Confédération d'appliquer le plan d'action et des mesures concrètes**

Les ONG reconnaissent que la Confédération s'investit dans le sauvetage de l'apron et du Doubs. Elle continue à développer le plan d'action comme document vivant et à le mettre en œuvre. À l'exception des mesures visant à améliorer la situation liée aux engrais et aux pesticides utilisés dans l'agriculture, ce plan contient les éléments les plus importants. En collaboration avec les cantons et les exploitants de centrales hydroélectriques, des mesures d'amélioration ont été développées. Des discussions transfrontalières sur les mesures nécessaires ont lieu (même s'il existe encore des lacunes). Mais malgré cette volonté, et à deux exceptions près, il n'y a pas encore d'amélioration sur le terrain. Du point de vue des ONG, en particulier les processus pour l'amélioration de la qualité de l'eau et de la continuité piscicole du cours d'eau doivent être traités beaucoup plus rapidement.

- **Progrès dans le régime des eaux (Règlement d'eau)**

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'entrée en vigueur du Règlement d'eau qui était appliqué de manière volontaire dès 2014, mais des discussions ont encore lieu concernant le débit résiduel en-dessous de la Goule. Une nouvelle mesure (n°103) a aussi été ajoutée au PND, visant à assainir les éclusées sur le tronçon du Doubs situé entre la restitution de l'usine du Châtelot et la retenue de Biaufond (tronçon T2).

- **Volonté de la Confédération de parfaire les connaissances en milieu karstique**

La Confédération a démarré un projet pour améliorer les connaissances des sites pollués aux hydrocarbures chlorés (projet Chlorokarst), ce qui permettra de prendre des mesures ciblées pour réduire/éviter la contamination des eaux souterraines et des rivières en relation. Ce projet est intégré comme nouvelle mesure n°205 dans le PND.

- **Revitalisation, par le canton du Jura, d'un 6^e affluent du Doubs, en plus des 5 déjà réalisés en 2015 (nouvelle mesure PND n°306).**

Par contre, il n'y a que **peu de progrès** en ce qui concerne

- **La pollution**
 - La thématique agricole n'est toujours pas traitée dans le plan d'action, sauf la mesure 301 concernant l'établissement d'une zone tampon le long de la rivière ; mais les activités y relatives se limitent à constituer un groupe de travail pour discuter de la taille de cette zone tampon.
 - Idem pour l'industrie du bois (pyréthrinoïdes)
 - Problématique des STEP
- La problématique des habitats potentiels de l'apron, qui sont loin d'être idéaux (colmatage du substrat + algal, température de l'eau, etc.)
- La problématique de l'effondrement dramatique de la population d'aprons ; il en va de même de nombreuses autres espèces de poissons comme la sophie
- La problématique des seuils

L'importance de ces problématiques, ainsi que des pistes proposant des solutions, sont fortement mise en exergue dans les rapports de nos mandataires Jean-Louis Walther et Maxime Boismartel.

2. RÉSULTATS DES MANDATS

a. Micropolluants

Fin 2014, Pro Natura, le WWF Suisse et la Fédération Suisse de Pêche FSP ont mandaté l'ingénieur en environnement Jean Louis Walter (ENVIREau) afin de procéder à une analyse des micropolluants dans le Doubs. Les résultats, présentés en mars 2017, sont alarmants: le stress chronique du Doubs en raison des micro- et macroimpuretés est beaucoup plus conséquent que ce que les études précédentes ont démontré. A certains endroits, les eaux usées industrielles et urbaines sont particulièrement présentes. Ainsi à Soubey, où l'écoulement de plusieurs petites STEP diminue substantiellement la qualité de l'eau et constitue une barrière/un obstacle chimique qui empêche la migration des poissons, donc l'expansion du territoire de l'apron. Ailleurs, la rivière est contaminée par des pesticides issus de l'agriculture. L'expert a constaté, entre autres, la forte présence de pyréthrinoïdes (insecticides) utilisés dans le secteur forestier. Ils se trouvent principalement dans Bief de Fuesse, un affluent du Doubs. En conséquence, les macroinvertébrés comme les gammares ont disparu des eaux. A Morteau, des charges de cyperméthrine atteignant jusqu'à 1,5 fois la valeur limite ont été mesurées. Presque partout, des traces de biphényles polychlorés (BPC) ont été détectées. Cette substance endommage le système immunitaire des poissons. En outre, d'autres substances dont l'utilisation est interdite aujourd'hui ont été découvertes. Enfin, l'analyse met en exergue des sources de pollution urbaine, industrielle, agricole et sylvicole qui n'étaient pas encore découvertes jusqu'ici et qu'il faut éradiquer (venant p.ex. par la Source du Theusseret, de Goumois, de Soubey ou, pour les pyréthrinoïdes, du Bief de Fuesse). L'expert recommande de compléter la liste des mesures du Plan National en Faveur du Doubs et de:

- Appuyer les propositions du rapport « La population de l'apron dans le Doubs » de Maxime Boismartel (Fiches 1 & 2 : « Développer une production agricole respectueuse de la ressource en eau dans le bassin versant du Doubs et réduire les pollutions agricoles diffuses dans le bassin versant du Doubs), en particulier sur la base de nos constatations sur les pesticides.
- Ouvrir un volet karst.
- Ouvrir un volet petites STEP.
- L'axe 6 (Communication et sensibilisation) du Plan national en faveur du Doubs doit promouvoir l'amélioration des connaissances, et poursuivre les investigations par capteurs passifs.
- Collaborer avec EAWAG, EPFL, UNIL, Aquarium Citadelle Besançon.

- Améliorer les connaissances des polluants en provenance des décharges.

b. Habitat de l'apron

Un autre rapport (« La population de l'apron dans le Doubs », Boismartel 2016) commandé par Pro Natura, le WWF Suisse et la Fédération Suisse de Pêche FSP, montre que les seuils constituent un vrai obstacle séparant les différents habitats potentiels de l'apron. La qualité des habitats disponibles est limitée en raison de la quantité d'eau, du dépôt de matières en suspension et de la croissance des algues due à la charge nutritive. Les seuils ne sont pas seulement importants parce qu'ils empêchent la migration piscicole, mais aussi parce qu'ils contribuent à réchauffer la rivière et favorisent le colmatage et la prolifération des algues. L'expert informe aussi du cycle reproductif de l'apron : ce poisson pond ses œufs en printemps, précisément quand la charge nutritive due aux engrais est maximale, de même que l'accroissement des algues colmatantes. Il est nécessaire d'en tenir compte pour l'évaluation de la pollution et pour le développement de mesures.

En raison du faible nombre d'aprons observés et de leur similitude génétique, l'expert craint un risque de consanguinité et propose donc une augmentation de la population de l'apron en intégrant des individus de rivières secondaires des affluents du Doubs, comme la Loue. Les ONG plaignantes ne sont pas convaincues par cette proposition. Rien ne prouve que la consanguinité joue un rôle essentiel dans la situation actuelle de l'apron. En outre, les habitats potentiels n'étant pas encore en bon état, l'apron ne pourrait s'y établir à nouveau. L'intégration d'animaux de provenances diverses constitue également un risque pouvant affaiblir la population restante du Doubs.

En se basant sur les rapports, les ONG ont développé une liste de propositions pour le Plan National en faveur du Doubs (présentation de Sophie Michaud Gigon, annexe 1). Les rapports sont également annexés à ce document et disponibles, sur demande, auprès des ONG plaignantes.

3. DÉVELOPPEMENTS DANS LES CHAMPS D'ACTION PARTICULIERS

Les progrès de la mise en œuvre ont été présentés par la Confédération et par les ONG lors de la 36^{ème} réunion du Comité permanent. Nous nous limitons à faire des commentaires supplémentaires.

• Barrages / Règlement d'eau

Comme indiqué dans l'introduction, il y a des progrès en ce qui concerne l'adoption du Règlement d'eau. On a pu résoudre la plupart des questions ouvertes, seule la question du débit résiduel en-dessous du barrage de la Goule est encore en discussion. Le flou binational complique la signature du règlement définitif. Il importe que ce flou soit dissipé, pour ne pas rencontrer les mêmes difficultés lors du prochain renouvellement de concession. Le groupe binational « gestion des débits » propose de signer une convention internationale. Il faut espérer que ceci se fasse rapidement et en respectant les normes environnementales suisses, françaises et de l'UE, que la convention soit compatible avec un bon état de la rivière et que les deux autres mesures concernant la gestion des barrages soient également mis en œuvre.

• Continuité piscicole / Seuils

1. **Seuils du Doubs franco-suisse:** les autorités suisses et françaises ont décidé d'arasement les seuils du Theusseret, de La Rasse et du Moulin du Plain. Des résistances locales sont nées pour lutter contre les arasements. Des pétitions ont été lancées en ligne,

- l'une contre l'arasement, 362 signatures, <https://www.change.org/p/georges-cattin-un-patrimoine-franco-suisse-en-danger-sauvons-le-theusseret->
- l'autre pour l'arasement, 1925 signatures à ce jour <https://www.change.org/p/monsieur-le-pr%C3%A9fet-du-doubs-oui-il-faut-arasement-le-barrage-du-theusseret-sur-le-doubs>

2. **Seuil de Moulin Grillon à St-Ursanne:** un groupe de travail a avalisé la variante du ruisseau de contournement en janvier 2017. Ce projet devrait être publié dans le journal officiel, mais cela n'a pas encore été fait.

Le problème de l'avalement des aprons par les turbines de la centrale de Moulin Grillon est toujours en suspens. Les recommandations de pose d'une grille fine par l'expert Philippart n'ont été suivies ni par le canton, ni par le promoteur.

3. **Seuils de Bellefontaine et du Moulin du Doubs à Ocourt:** le Parlement jurassien vient de valider une fiche du plan directeur cantonal "Energie hydraulique" (mercredi 21 juin), en octroyant la planification de deux nouvelles centrales hydroélectriques sur le Doubs. Les ONG s'opposent à cette planification car les intérêts environnementaux n'ont pas été pris en compte ; elles s'opposeront donc aux projets.

Dans un article du Quotidien Jurassien, le Ministre de l'environnement du Canton du Jura harangue les députés Verts qui ont osé demander que la migration des poissons soit mise en œuvre sans attendre les projets de centrales hydroélectriques. Ce ministre déclare: " Il faut arrêter d'être toujours négatif. Cela péjore l'économie régionale". Une telle position dénote un déni total des problèmes liés au Doubs et une absence de prise en compte des intérêts de l'environnement, de la nature, du paysage et de la biodiversité.

- **Pollution anthropogène: eaux usées**

Les trois STEP les plus importantes du côté Suisse sont celles de La Chaux-de-Fonds, du Locle et des Brenets. La situation se présente comme suit :

- La Chaux-de-Fonds : la STEP fait face à des mesures d'entretien et le traitement des micropolluants est annoncé pour 2019, si possible.
- Le Locle : réparation et amélioration de l'Actiflo (traitement des eaux pluviales) ; il est prévu de refaire la STEP complètement, avec traitement des micropolluants également, mais pas avant 2018.
- Les Brenets : status-quo. Une fusion entre Le Locle et Les Brenets, en cours de discussion, est possible.

De manière générale, les communes ont des difficultés financières et repoussent depuis de nombreuses années la question de la mise à niveau des STEP. Des études sont lancées, et vu leur complexité, cela prendra du temps. Les montants à investir pour les communes sont conséquents et les conseils généraux sont difficiles à convaincre. Au bénéfice d'un fonds financier, le canton est prêt à soutenir partiellement ces investissements, en particulier pour les micropolluants.

Cet automne, Pro Natura et la section neuchâteloise du WWF ont prévu de rencontrer la responsable des eaux de canton, Mme Isabelle Butty, pour savoir où en sont les projets.

En conclusion, l'assainissement des STEP avance très lentement car les dossiers sont volumineux, coûteux et complexes. Les échéances sont repoussées depuis de nombreuses années. Cette thématique est pourtant une urgence, qu'il faut chercher à faire avancer.

- **Pollution des eaux: apports diffus**

Les activités de l'administration suisse consistent en 1) le projet Chlorokarst pour trouver et évaluer les sites contaminés par des hydrocarbures chlorés et 2) l'établissement d'une zone tampon le long de la rivière, selon la LEaux. Pour le moment, la procédure n'a pas dépassé la constitution d'un groupe de travail visant à débattre de la largeur de cette zone tampon. Il faut espérer que la mise en œuvre de l'espace cours d'eau permettra de limiter les pollutions agricoles. L'étude « Bilan des flux » mandaté par l'OFEV¹ n'a pas encore débouché sur des actions supplémentaires, ni dans le plan d'action ni dans la réalité.

¹ HOLINGER SA, ENVILAB SA (Auteurs: Christian Götz, Nicolas Füllemann, Jürg Schweizer) : Apports vers le Doubs de polluants et nutriments à partir du bassin versant suisse - Bilan de Flux – Rapport final, Etude sur mandat de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), 3003 Berne, 59 pp., Mars 2016

Le rapport de Boismartel sur l'apron met bien en évidence les potentialités des habitats, notamment un bon potentiel en amont de St-Ursanne - Goumois. Mais des barrières chimiques (antibiotiques, pisciculture Choulat, STEPs), empêchent la migration des poissons en amont de Soubey. Selon les résultats de JL Walther, la pisciculture Choulat ne semble pas respecter les normes pour certains polluants.

- **Monitoring de la qualité du milieu**

Le bilan des flux publié par la Confédération en 2016 et encore plus le rapport « Qualité des Eaux » présenté par Jean-Louis Walther en mars 2017 montrent qu'il est absolument nécessaire d'élargir le réseau des stations de mesures et d'élargir le spectre des substances analysées. Malgré nos demandes répétées, il existe une seule station – celle d'Ocourt – qui mesure uniquement les macropolluants. Nous soutenons vivement les réflexions du groupe responsable de l'Observation nationale de la qualité des eaux de surface (NAWA) visant à établir une station à l'entrée du Doubs en Suisse (près des Brenets) et en proposons d'autres en plus, p.ex. en-dessous des déversements de la STEP de La Chaux de Fonds à Biaufond. Par ailleurs, il est absolument clair qu'il faut mesurer l'apport en micropolluants à l'aide de capteurs passifs le long de la rivière, comme le propose l'expert Jean-Louis Walther dans son rapport sur la qualité du Doubs franco-suisse, afin de détecter et supprimer les sources de pollution supplémentaires.

- **Information et sensibilisation**

Les activités dans ce secteur avancent et le mandataire, le Parc naturel régional du Doubs, a produit un DVD/CD sur l'apron, des dépliants pour la « Réserve cantonale du Doubs », des mesures traitant de la santé de la faune aquatique, et est en train de développer un plan d'action « Tourisme et nature » dont le contenu n'est pas encore connu et qui n'a pas encore été discuté avec les ONG. De manière générale, la recommandation N°CH-4 est mise en œuvre avec peu de retard. Cependant, il faut aussi produire des informations pour d'autres groupes cibles, notamment les agriculteurs et les forestiers qui sont responsable de l'épandage de la plupart des produits polluants.

4. CONCLUSION

La conclusion générale reste la même que celle présentée lors de la 36^{ème} réunion du Comité permanent : malgré les efforts visibles de la Confédération, des opérateurs des usines hydroélectriques et des cantons, les effets sur le terrain se limitent aux changements du régime hydraulique en-dessous du barrage de la Goule et aux revitalisations des embouchures des affluents dans le canton du Jura. Il n'y aucune mesure prise pour rétablir la continuité piscicole de la rivière (même s'il faut reconnaître qu'il existe plusieurs planifications et que plusieurs décisions ont été prises) et il n'existe aucune mesure pour diminuer la pollution de la rivière, qu'il s'agisse des eaux usées, des pesticides ou des macropolluants. En même temps, le monitoring met en évidence le fait que l'apron a presque disparu, de même que d'autres espèces de poissons protégées.

Pour donner une vue d'ensemble, les ONG ont mis à jour leur évaluation des progrès relatifs aux différents points de la recommandation dans le tableau annexé (voir tableau, annexe 5).

Urs Tester
 Chef de la division espèces et biotopes
 Membre de la direction
 Pro Natura

Catherine Martinson
 Responsable du travail régional
 WWF Suisse

Friedrich Wulf
 Chef de projet Politique et affaires
 internationales
 Pro Natura

Roberto Zanetti
 Président central
 Fédération Suisse de Pêche (FSP)

Copie : OFEV, Hans Romang, Daniel Hefti

Annexes / Liens :

1. Présentation de Sophie Michaud Gigon « Doubs 1.Mandat 'Monitoring de l'habitat de l'apron' et 2.Propositions d'actions » - Séance du 28 mars 2017, Centre Pro Natura de Champ-Pittet (VD)
2. Rapport « Analyse spatiale agricole du bassin versant du Doubs jurassien » (BOISMARTEL M., 2015. Analyse spatiale agricole du bassin versant du Doubs jurassien, 54p. Projet Pro Natura Doubs 2015-2016.)
3. Rapport « La population de l'apron dans le Doubs » (BOISMARTEL M., 2016. La population d'apron dans le Doubs : situation, diagnostic habitat et plan de sauvegarde, 58p. Projet Pro Natura Doubs 2016)
4. Rapport « Qualité du Doubs franco- suisse » - (WALTHER, J.-L., 2017, Qualité du Doubs franco- suisse - Profil des micropolluants – Prélèvements par capteurs passifs, 156p. Projet Pro Natura Doubs 2016).
5. Tableau des progrès relatifs aux différents éléments de la recommandation No° 169 (2013) de la Convention

Annexe 5 : Tableau des progrès relatifs aux différents éléments de la recommandation No° 169 (2013) de la Convention

	Recommandation		Commentaires
1	d'améliorer et d'assurer la mise en œuvre des mesures nécessaires pour maintenir ou restaurer, dans un état de conservation favorable, le milieu naturel et la population de l'Apron du Rhône (Zingel asper) à l'horizon 2016, dans le secteur transfrontalier du Doubs en Suisse et en France, ainsi que dans la Loue en France;		Malgré les progrès réalisés, la situation est encore très mauvaise, voire pire – avec seulement 2 (+2) aprons vivants répertoriés en 2016.
2	d'améliorer la qualité écologique du site Emeraude CH02 - Clos du Doubs/Saint-Ursanne et des sites Natura 2000 FR4301298 - « Vallée du Dessoubre, de la Révrotte et du Doubs et FR4301291 - Vallée de la Loue en faveur de l'apron et des autres espèces protégées pour lesquelles ces sites ont été classés, en préservant et en restaurant, si nécessaire, les caractéristiques du Doubs et de la Loue qui revêtent une importance majeure pour l'Apron du Rhône (Zingel asper) et pour d'autres espèces protégées;	↗	L'arasement des seuils au Theussert, à La Rasse et au Moulin du Plain n'a pas été réalisé, pas plus que le ruisseau de contournement à Moulin Grillon. L'amélioration (revitalisation) d'une 6ème embouchure d'un affluent du Doubs est le seul progrès visible sur le terrain.
3	d'accélérer les mesures d'élimination progressive, à l'horizon 2016, des effets néfastes des centrales hydro-électriques (Châtelot, Refrain et La Goule) sur l'habitat des poissons, conformément aux objectifs définis dans les obligations légales en vigueur (loi suisse sur la protection des eaux et Directive cadre sur l'eau de l'UE) sur le débit minimum, la connectivité, la charge du lit de la rivière et les variations du débit, et dans le respect des engagements pris par le groupe binational sur la gestion des débits;	↗	La modification du Règlement d'eau a avancé, il existe une mesure supplémentaire pour assainir les éclusées sur le tronçon du Doubs situé entre la restitution de l'usine du Châtelot et la retenue de Biaufond (tronçon T2).
4	d'œuvrer en faveur d'une modification de la gestion des centrales (Châtelot, Refrain et La Goule) afin de les placer sous le contrôle d'un seul opérateur (au lieu de trois actuellement);		Inchangé. Il existe une coordination entre les 3 centrales, mais les placer toutes sous le contrôle d'un seul opérateur est difficile.
5	d'accélérer l'application des dispositions légales et des plans existants, relatifs à la qualité des eaux du Doubs, en particulier du point de vue du programme de renouvellement des usines plus anciennes de traitement des eaux usées – notamment dans le canton de Neuchâtel (Suisse) et dans le Haut-Doubs (France) – et des mesures de lutte contre l'eutrophisation du cours d'eau, afin d'atteindre un bon état chimique		Pas encore de progrès réels en ce qui concerne les STEP. Le fait que ce soit de la compétence des communes (y.c. le financement) constitue un réel obstacle.
6	de renforcer la lutte contre les émissions et les rejets de polluants en tous genres - y compris ceux qui résultent des activités agricoles - dans les eaux du Doubs et de la Loue; de faire réaliser des expertises complémentaires sur la question, en couvrant toutes les sources pertinentes pollution et en suggérant comment les réduire ou les éliminer; d'intensifier en priorité les contrôles spécifiques pour certains polluants à haut risque, en veillant à leur réduction et à leur élimination progressives et/ou de faire cesser les émissions qui constituent une menace particulière pour l'Apron du Rhône (Zingel asper) et pour les autres espèces de poissons	↗	Rapports rédigés (Bilan des flux, 2016 (OFEV) et « Qualité du Doubs franco-suisse » - Pro Natura), mais pas d'activités sur le terrain. Les travaux de mandats des ONG montrent la nécessité de faire plus et de poursuivre certaines pistes, comme l'élimination de la pollution à la Source du Theusseret, à Goumois, à Soubey et au Bief de

			Fuesse.
7	de collecter et de synthétiser les connaissances existantes sur l'Apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>) dans le Doubs et dans la Loue; d'améliorer les échanges d'informations aux fins d'une bonne coordination des recherches menées en France et en Suisse, en exploitant notamment les connaissances et le savoir-faire acquis dans le cadre du programme LIFE Apron; de renforcer les recherches coopératives transfrontalières et les travaux de terrain afin de réunir des informations génétiques sur la population et de définir une stratégie transfrontalière efficace pour la protection de l'Apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>) et d'autres espèces protégées	↗	Publication du rapport « La population de l'apron dans le Doubs » des ONG et formulation de mesures supplémentaires.
8	d'instaurer un système de surveillance systématique et méthodologiquement cohérent de l'Apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>) et de tous les paramètres environnementaux susceptibles d'affecter sa population		Comme en 2016, il n'y pas de monitoring concernant les paramètres environnementaux affectant les populations.
9	de renforcer la coopération transfrontalière en coordonnant les activités de sauvegarde de l'Apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>) et d'amélioration de son habitat		La collaboration n'est pas intensive.
10	de faire rapport sur les progrès dans la mise en œuvre de ces recommandations lors de chaque réunion du Comité permanent jusqu'à ce que l'apron du Rhône bénéficie d'un statut de sauvegarde satisfaisant		Rapport fait et présenté en 2016, mais la présentation se limite au plan.
1	de rétablir, en priorité, la connectivité entre les habitats vitaux pour l'Apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>), en particulier dans le secteur de Saint-Ursanne, notamment en éliminant rapidement les obstacles ou, si ce n'est pas légalement techniquement réalisable, en réalisant rapidement des moyens efficaces d'atténuer l'impact du blocage des couloirs de migration de l'amont vers l'aval et inversement; de rechercher des solutions pour restaurer la dynamique naturelle du cours d'eau, surtout dans les secteurs concernés par des micro-producteurs d'électricité privés		Aucune mesure n'est encore réalisée, mais il existe des planifications concrètes (Le Theusseret, Moulin Grillon etc.). La fiche 5.10 «Energie hydraulique » du plan directeur cantonal du Jura admet à l'inverse une entrée en matière sur la réhabilitation de deux centrales hydroélectriques désaffectées (Bellefontaine et Moulin Grillon).
2	de rédiger et de mettre en œuvre un plan national d'action exhaustif ou d'autres mesures pertinentes, couvrant tous les problèmes et prévoyant toutes les activités recommandées et susceptibles d'empêcher l'extinction de l'Apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>) et d'assurer son rétablissement; un tel plan devrait définir de claires priorités d'action, un calendrier de mise en œuvre et une structure de coordination; il devrait tenir compte des conclusions de l'évaluation du site Emerald CH02 - Clos du Doubs/Saint-Ursanne, comme le prévoit le Calendrier pour la mise en œuvre du Réseau Emerald de zones d'intérêt spécial pour la conservation (2011-2020) [document T PVS/PA (2010) 8] et de le présenter, si possible, à temps pour le prochain Comité permanent		L'OFEV a préparé un tel plan et pilote un groupe de suivi. Le plan d'action touche à tous les différents aspects, mais il reste des lacunes, même si 3 mesures ont été ajoutées en 2017. Par ailleurs, le rôle du plan reste à clarifier (instrument principal pour le développement du Doubs). Il n'existe pas d'évaluation ni de plan de gestion pour le site Emerald, même si on a établi des structures pour son développement.
3	de consulter les représentants des communautés et associations locales à l'heure de concevoir et de mettre en œuvre le plan ou d'autres mesures pertinentes	↗	Groupe du suivi établi, deux séances ont eu lieu, mais le PND reste de priorité secondaire (par

			rapport aux plans et décisions des groupes binationaux).
4	de promouvoir les initiatives d'éducation et d'information générale sur la nécessité de protéger l'Apron du Rhône (Zingel asper) et les autres espèces protégées et de sauvegarder leur milieu	↗	Projet en cours (Parc Naturel Doubs), mais pas encore de résultat et il n'y a pas de matériel pour les agriculteurs.

Légende

Vert : bon état

Jaune : état intermédiaire (insuffisant)

Rouge : mauvais état

□ : progrès depuis 2016